

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER) - Jean-Max BOYER	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- Philippe NAILLET	lien de parenté	ADRIE	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégué(e)s / ville		
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- David BELDA	délégué / département		
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
(5) Vincent BÈGUE (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033
- Jean-François HOAREAU			et 21/7-034
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

OBJET **Acquisition de terrains non bâtis**
1° AZ 288 partie / rue Jean Baptiste Ponama - Sainte-Clotilde / SOFREM 2° CV 624
partie / chemin des Benjoins - Bois-de-Nèfles / GAUVIN Marie Ruphine 3° ID 321
partie / 118 chemin Bois Rouge - Bretagne / SIDR 4° HN 235 partie / chemin Ylang-
Ylang - Moufia / MERLET Linda et Frédéric

Les parcelles concernées sont destinées à permettre des élargissements de la voirie ou des aménagements publics.

La parcelle AZ 288 partie doit permettre l'élargissement de la rue Jean Baptiste Ponama sur une largeur de 12 m dans le prolongement de l'Emplacement réservé n° 266 au Plan local d'Urbanisme.

La parcelle CV 624 partie est concernée par le futur alignement du chemin des Benjoins sur une largeur de 6 m dans le prolongement de l'ER n° 365 au PLU.

La parcelle ID 321 partie doit permettre la réalisation d'aménagements/ équipements publics tels que des jardins partagés, ou des zones de détente et loisirs à destination des habitants du quartier de la Bretagne.

La parcelle HN 235 partie est grevée de l'ER n° 375 au PLU relatif à la mise à l'alignement du chemin Ylang-Ylang à 12 m.

Compte tenu de leur destination ces parcelles doivent être acquises par la collectivité.

Je vous propose donc de vous prononcer sur l'acquisition amiable des terrains non bâtis désignés en objet aux conditions mentionnées dans les tableaux annexés et, en cas d'accord, de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à :

- 1° signer les actes d'acquisition correspondants,
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction des actes.

OBJET **Acquisition de terrains non bâtis**
1° AZ 288 partie / rue Jean Baptiste Ponama - Sainte-Clotilde / SOFREM 2° CV 624
partie / chemin des Benjoins - Bois-de-Nèfles / GAUVIN Marie Ruphine 3° ID 321
partie / 118 chemin Bois Rouge - Bretagne / SIDR 4° HN 235 partie / chemin Ylang-
Ylang - Moufia / MERLET Linda et Frédéric

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-035 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'acquisition amiable des parcelles non bâties référencées en objet, selon les caractéristiques principales mentionnées dans les tableaux joints en annexe

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants.

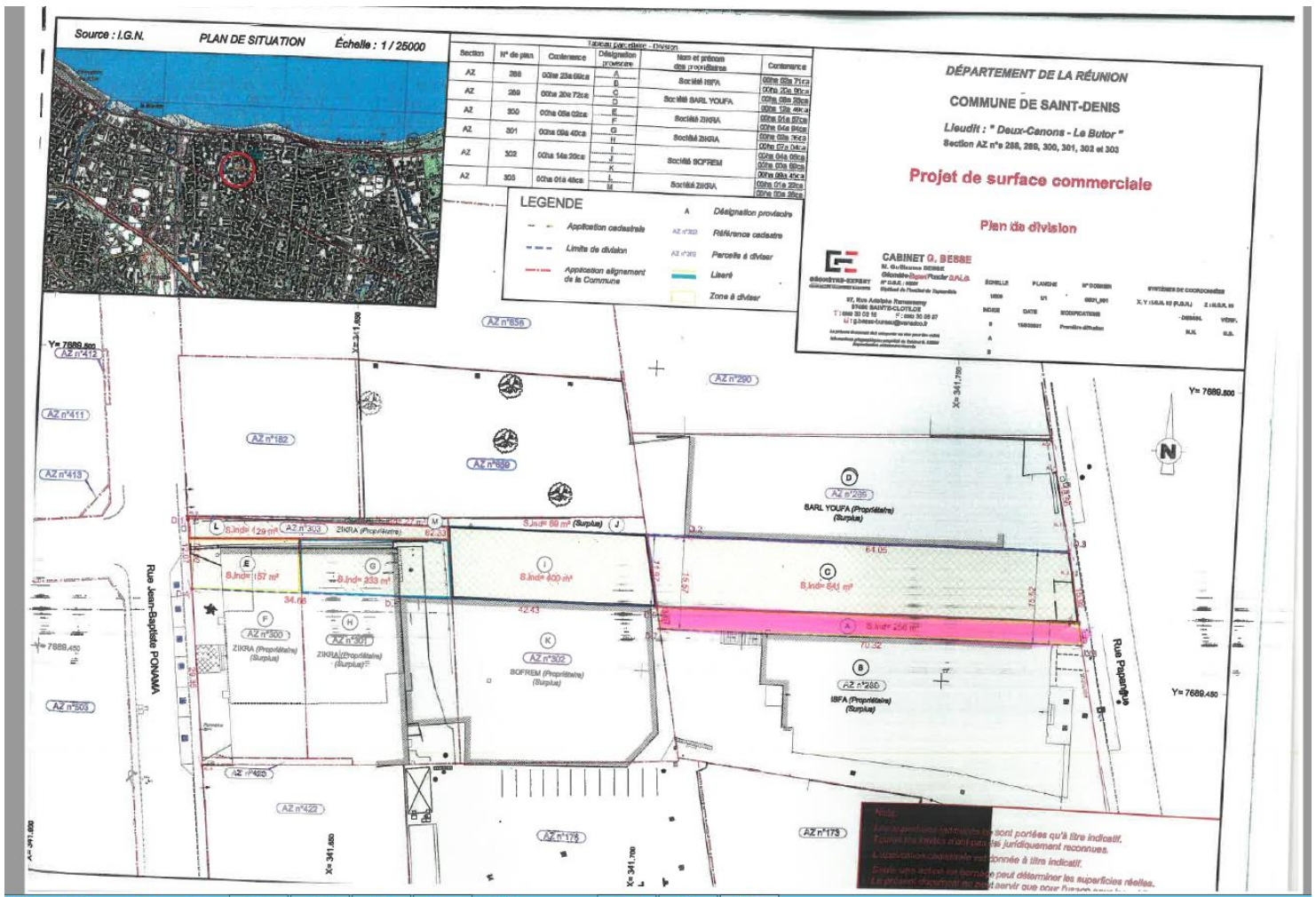
ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la fonction 820 - article 2111 / terrain non bâti - article 2115 / terrain bâti) du budget principal.

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaires présumés	Prix	Objet de l'acquisition
AZ 288 partie Zone Uj au PLU	256 m ² environ Etant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée dans un document d'arpentage restant à établir	Rue Jean Baptiste PONAMA - 97490 Sainte-Clotilde	SOFREM	1 euro symbolique Montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	La parcelle AZ 288 partie est située dans le prolongement de l'emplacement réservé n° 266 au plan local d'urbanisme et doit permettre l'élargissement de la rue Jean Baptiste PONAMA à 12 mètres. A cet effet, la SOFREM cède à l'euro symbolique à la Ville une portion de la parcelle AZ 288 partie, afin de permettre cette surlargeur. A ce titre, l'emprise concernée doit être acquise par la Collectivité.

AZ 288 p – SOFREM



ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
CV 624 partie Zone A au PLU	258 m ² environ Etant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée dans un document d'arpentage restant à établir	Chemin des Benjoins - Bois de Nêfles - 97490 Sainte-Clotilde	Mme GAUVIN Marie Ruphine	175,00 €/ m ² Montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016, Soit pour un montant de 45 150,00 € approximativement	La parcelle CV 624 partie est concernée par le futur alignement du chemin des benjoins sur une largeur de 6 mètres. Compte tenu de la destination de cette parcelle (voirie, aménagements publics), l'emprise concernée doit être acquise par la collectivité.



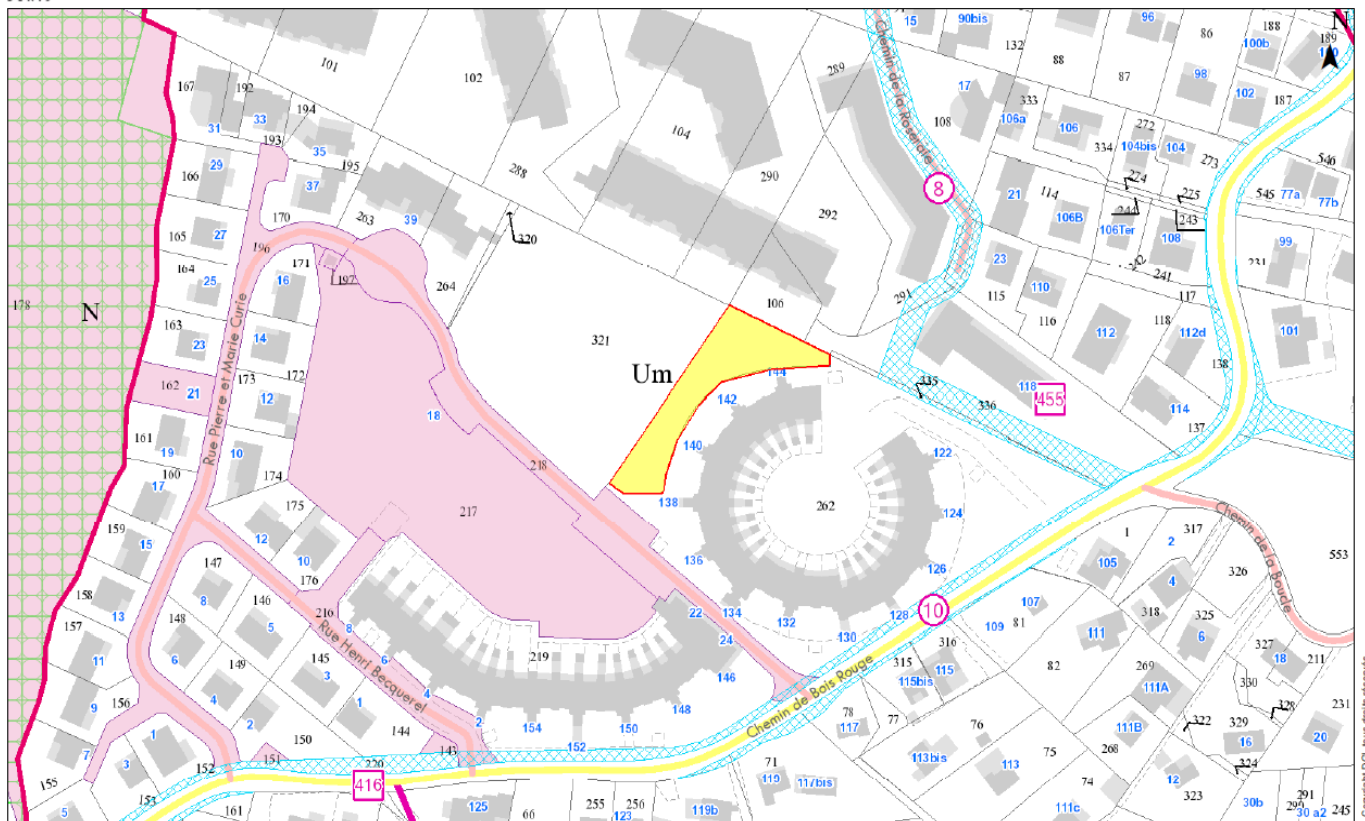
CV 624 - plan de situation



0 30 60 90 120 m

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
ID 321 partie	1120 m ² environ	118 chemin Bois Rouge - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	SIDR	204 998,00 € Soit 180.033 €/m² environ conforme à l'avis financier des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016,	La parcelle ID 321 p doit permettre la réalisation d'aménagements/équipements publics, tels que des jardins partagés, des zones de détente et de repos pour les habitants du quartier de la Bretagne. Compte tenu de la destination de cette parcelle (aménagements publics), l'emprise concernée doit être acquise par la collectivité.

**ID 321p - SIDR**

Chemin Bois Rouge - La Bretagne

0 20 40 60 80 m

Légende

21/05/2021



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques de la Réunion

Le 05/07/2021

Pôle d'évaluation domaniale
 7 Avenue André Malraux
 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
 téléphone : 0262 94 05 88
 mél. : drfip974.pole-
 evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques
 de la Réunion

à

Mairie de Saint Denis

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie FESTIN-PAYET
 téléphone : 0692 05 47 10
 courriel : nathalie.festin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 4504913
Réf LIDO/OSE : 2021-97411-39057

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Emprise de parcelle cadastrée ID 321
Adresse du bien :	118 chemin Bois Rouge – La Bretagne
Département :	La Réunion
Valeur vénale :	Le prix proposé par la SIDR, soit 204 998,25 €, n'est pas supérieur au prix du marché et peut être accepté.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Mairie de Saint Denis

affaire suivie par : Mme Stéphanie THUONG-HIME

2 - DATE

de consultation : 21/05/2021

de réception : 21/05/2021

de visite : 17/06/2021

de dossier en état : 29/06/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet d'acquisition de l'emprise afin de réaliser des jardins partagés pour les résidents du quartier.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Emprise de parcelle d'une superficie de 1 120 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Libre

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone Um, réseaux présents

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLU Saint Denis mars 2016

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix proposé par la SIDR, soit 204 998,25 €, n'est pas supérieur au prix du marché et peut être accepté.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text.

Nathalie FESTIN-PAYET
Inspectrice des Finances Publiques

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
HN 235 partie Zone Um au PLU	43 m ² Etant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée dans un document d'arpentage restant à établir	Chemin Ylang-Ylang - Moufia - 97490 Sainte-Clotilde	Mme Linda MERLET et M. Frédéric MERLET	135,00 €/ m ² Montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016, soit 5 805,00 € approximativement	La parcelle HN 235 partie est grevée d'un emplacement réservé relatif à la mise à l'alignement du chemin Ylang-Ylang à 12 mètres. Compte tenu de la destination de cette parcelle (voirie, aménagements publics), l'emprise concernée doit être acquise par la collectivité.



HN 235 partie - plan de situation

